

## SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers

### Comité géographique « Avre – Noye - Selle »

03 octobre 2012 – 14h30 – CONTY

Le Comité géographique « Avre-Noye-Selle » du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers s'est réuni pour la première fois le 03 octobre 2012 à 14h30 dans les locaux de la maison des Enfants de Conty, sous la présidence de M. Jacques COTEL.

L'ordre du jour concernait la première session de débats qui se sont tenus lors des Commissions thématiques sur les 3 enjeux du territoire. La séance s'est ouverte à 14h40.

#### Etaient présents à la réunion :

Nom	Organisme
M. Jacques COTEL	Président du Comité géographique « Avre-Noye-Selle », Mairie de Breteuil
M. Bernard LENGLET	Président de la CLE, Syndicat Mixte AMEVA
M. Guy LACHEREZ	Président de la Fédération de pêche de la Somme, Président de la Commission thématique « Milieux naturels aquatiques »
M. Jackie DUPONT	Syndicat mixte du Pays du Grand amiénois
M. Emile FOIREST	Communauté de Communes du Canton de Montdidier
M. Jacques BERTRAND	Syndicat de la vallée de l'Avre, Communauté de Communes Avre-Luce-Moreuil
M. Audoin de l'ÉPINE	Mairie de Prouzel
M. Alain SOUFFLET	Mairie de Guerbigny
Mme Michèle PERONNE	Mairie d'Oresmaux
M. Eric TRIBOUT	Mairie de Catheux
Mme Fanny BARRE	Communauté de Communes du Plateau picard
M. Cyril JAMIN	Amiens métropole
Mme Marine JOSSE	SIEP du Santerre
M. Olivier MOPTY	Syndicat mixte AMEVA
Mme Maïté GODEFROY	Syndicat mixte AMEVA – Service Natura 2000
Mme Carine BRUNEL	Chambre d'Agriculture de la Somme
Mme Odile DALLE	FDSEA
M. Jean-Pierre NIQUET	Fédération des AAPPMA de l'Oise
Mme Françoise KUBIAK	Agricultrice
M. Jean LALANNE	Agence de l'Eau Artois-Picardie
M. Jean-Paul VORBECK	DREAL Picardie
Mme Juliette CAUVIN	DREAL Picardie
M. Pierre MOROY	DDTM Somme
M. Didier LHOMME	DDT Oise
Mme Caroline ROHART	Animatrice de la CLE du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers, Syndicat Mixte AMEVA

## Ordre du jour :

- ❶ SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers : Périmètre et Stratégie
- ❷ Zoom sur le Comité géographique
  - Ressource en eau
  - Risques majeurs
  - Milieus naturels aquatiques
- ❸ Etudes complémentaires à l'état des lieux du SAGE
- ❹ Initiatives pilotes sur le SAGE
- ❺ Calendrier de la démarche pour l'année 2012

Le document présenté en réunion et le compte-rendu sont consultables sur le site internet de l'AMEVA :

[www.ameva.org](http://www.ameva.org), onglet « nos missions → SAGE → SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers »

## Préambule :

M. LENGLET rappelle son élection en tant que Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE, lors de l'installation de la CLE le 16 janvier 2012 et remercie les participants de leur présence. Il explique que les commissions de travail du SAGE ont été mises en place lors de la seconde réunion de CLE le 14 mars 2012 : trois Commissions thématiques traitant des principaux enjeux du SAGE et trois Comités géographiques car le SAGE est le plus grand territoire du bassin Artois-Picardie.

Il précise ensuite que l'AMEVA a un périmètre d'action correspondant au bassin versant de la Somme élargi au bassin côtier de la Maye. Le Syndicat mixte est la structure porteuse du SAGE Haute Somme depuis 2007 et a été désignée comme structure porteuse du SAGE aval lors de la réunion de CLE du 14 mars.

Il rappelle l'importance d'une solidarité sur ce territoire de bassin versant, entre l'amont et l'aval, les plateaux et les fonds de vallée.

Il souligne que le SAGE est un outil important pour travailler ensemble avec les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, les élus, les territoires, les associations ainsi que les différentes catégories socio-professionnelles telles que l'agriculture et l'industrie. Il souhaite que le SAGE engage une réflexion sur le partage de l'eau entre les différents usages sur ce territoire et invite chacun à être l'ambassadeur du SAGE.

M. COTEL, président du Comité géographique « Avre-Noye-Selle » remercie M. LACHEREZ d'accueillir la réunion sur son territoire pour ce premier Comité géographique. Il souligne que le SAGE est un projet important pour la gestion de l'eau et qu'il a un intérêt particulier, notamment pour les élus locaux, puisque chaque document d'urbanisme devra être compatible avec ce dernier.

Madame Caroline ROHART, animatrice du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers, expose l'ordre du jour et débute la présentation.

### *1. SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers : Périmètre et stratégie*

Mme ROHART présente le périmètre du SAGE et la stratégie de travail mise en place par la Commission Locale de l'Eau.

## 2. Zoom sur le Comité géographique

### a) Ressource en eau

Suite à la présentation sur la qualité des eaux superficielles, M. MOPTY indique qu'il serait intéressant de préciser sur les cartographies le nombre de points de mesures par masse d'eau.

M. COTEL ajoute que des mesures plus précises seraient nécessaires pour les élus locaux, notamment pour aider à la prise de décisions ou à la recherche de financements.

Il précise qu'il existe des masses d'eau où l'atteinte du bon état est reportée en 2027 à cause des coûts trop importants engendrés par la remise en état.

M. de l'EPINE demande l'origine des substances qui déclassent la qualité chimique (HAP, PBDE) des masses d'eau superficielles sur le SAGE.

M. VORBECK précise que les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) sont issues de toute forme de combustion produite par nos modes de vie. Ils sont présents dans les cours d'eau à cause d'une pollution diffuse issue des précipitations. Ces pollutions ne sont pas comparables à celles provoquées par les matières organiques par exemple, souvent plus ponctuelles et matérialisées par des rejets dans les cours d'eau.

Il indique que le seul traitement serait de réduire les émissions de ces substances à la source ou de placer un épurateur à chaque sortie de cheminée.

Les HAP sont retrouvés partout sur le bassin Artois-Picardie. Pour exemple sur le SAGE, la tête de bassin de la Selle, pourtant un des milieux les plus préservés de la Somme, est impactée. Il précise que les HAP sont analysés car ils sont cancérigènes, ce qui explique les seuils de détection très faibles. Ces seuils entraînent donc le classement de nombreux cours d'eau en mauvais état chimique.

Il rappelle que les points de mesure de référence pour répondre à la DCE ont été sélectionnés sur de nombreux critères mais qu'ils ne sont souvent que la photographie de la qualité de l'eau à un instant t, à un point donné. Il remarque qu'il serait plus pertinent d'avoir de nombreux points de mesure sur chacune des masses d'eau mais les coûts occasionnés seraient trop importants. Actuellement et pour donner un ordre d'idée, certains points de mesure sont analysés 6 à 12 fois par an, parfois sur plus de 400 paramètres. Cela représente déjà un support intéressant de connaissance.

Le PBDE (Polybromodiphényléther) est une substance appelée « retardateur de flammes » qui imprègne tous les produits manufacturés pour limiter le risque incendie. Cette substance se retrouve également dans les cours d'eau du bassin et constitue une pollution diffuse sur le territoire.

M. LACHEREZ demande pourquoi les HAP trouvés en amont, sur la Selle par exemple, ne se retrouvent pas forcément en aval des cours d'eau.

M. VORBECK précise que les seuils de détection des HAP sont infimes et concernent des doses allant du dixième au centième de milligrammes. Les HAP disparaissent par un phénomène de dilution naturelle le long du linéaire du cours d'eau.

Il conclue qu'actuellement ces substances sont mesurées dans de nombreux cours d'eau mais que la question importante relève plutôt de l'impact de ces substances sur la vie biologique. Il précise que, malgré ce paramètre déclassant omniprésent qui pénalise l'ensemble du bassin, la Commission européenne a refusé de relever les seuils de détection de ces substances.

M. LALANNE insiste sur le fait que pour les HAP et PBDE, les seuils sont tellement bas qu'il faut relativiser l'échelle.

Suite à la présentation des cartes sur l'état qualitatif de la masse d'eau souterraine 1012 (Craie de la moyenne vallée de la Somme), M. LHOMME souligne que même si aucun des points de mesure ne dépasse les 50 mg/l de nitrates, il existe de nombreux points s'en rapprochant dangereusement.

Il remarque également qu'il manque des données sur l'Oise.

M. COTEL précise que les communes de l'Oise étaient rattachées jusqu'en 2008 à l'Agence Seine-Normandie. Il demande à M. LALANNE, de l'Agence de l'eau Artois-Picardie, si les chroniques des analyses ont été récupérées.

*Réponse de M. LALANNE (12/12/13) : Les chroniques de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie n'ont pas été récupérées puisque l'Agence de l'Eau Artois-Picardie se base sur les données nationales issues de la base ADES.*

M. VORBECK indique que toutes ces données sont en possession de la DREAL Picardie.

M. de l'EPINE remarque que les seuils présentés pour la carte des nitrates ne sont pas les mêmes que ceux utilisés dans le cadre de la Directive Nitrates.

M. VORBECK explique que les seuils présentés ici sont les seuils du « Seq Eau », système d'analyse national de la qualité de l'eau et utilisé pour répondre à la Directive Cadre sur l'Eau. Il précise que l'état des lieux du SAGE devra présenter 2 cartes : une correspondant aux seuils du « Seq Eau » et une prenant en compte un seuil intermédiaire de 40 mg/l de nitrates qui permettra une meilleure lisibilité des secteurs qui tendent vers les 50 mg/l.

M. COTEL souhaiterait également connaître les tendances des 10 dernières années sur chacun des points de mesures pour mieux appréhender l'état des masses d'eau souterraines vis-à-vis des nitrates.

A la suite de la présentation sur le Comité géographique « Avre-Noye-Selle » des prélèvements d'eau pour chacun des usages recensés, M. SOUFFLET souhaiterait qu'une analyse comparative des volumes apportés en irrigation par rapport aux superficies irriguées soit réalisée.

M. de l'EPINE précise que la consommation d'eau pour tous les usages confondus concerne 4,5 % de la pluviométrie annuelle. Il souhaiterait que soit analysée la proportion pour chaque usage.

M. COTEL indique que la problématique est plus large et concerne l'évolution du niveau des nappes dans le temps et la disponibilité de la ressource en eau. Il arrive que, malgré une pluviométrie importante, les nappes peinent à se recharger.

M. LHOMME souhaiterait des paramètres objectifs et complets pour étudier cette problématique de disponibilité de la ressource en eau.

M. LENGLET informe le Comité géographique du SAGE qu'une étude sur la disponibilité de la ressource en eau a été décidée au sein du Comité sécheresse de la Préfecture de la Somme. Cette dernière est portée par la DREAL Picardie et appuyée par l'AMEVA et la Chambre d'Agriculture de la Somme. Elle a pour objet l'étude de l'exploitabilité de la nappe de la Craie sur le bassin versant de la Somme et se compose de deux volets : la modélisation du fonctionnement nappe/rivière sur le bassin de la Somme par le BRGM et la définition des débits d'objectifs biologiques sur les cours d'eau par l'AMEVA.

M. COTEL indique que ce débat se tient également au niveau de Agence de l'Eau Artois-Picardie vis-à-vis des redevances, concernant les différents usages que représentent l'alimentation en eau potable, l'agriculture et l'industrie.

M. LHOMME précise que l'irrigation intervient quand l'eau atteint ses niveaux les plus bas et souhaiterait une analyse par mois pour éviter le phénomène de lissage qui existe lorsque les chiffres sont analysés par année.

### *b) Risques majeurs*

M. LACHEREZ réagit à la carte présentant le Plan de Prévention des Risques d'inondations « Vallée de la Somme » sur les basses vallées de la Selle, de la Noye et de l'Avre. Il indique que le PPRi est peu pertinent sur le secteur de la Selle qui n'a connu que peu d'inondation.

M. de l'EPINE précise que la Selle a connu des orages très importants qui ont occasionné des inondations mais que les remontées de nappes n'ont pas touché ce secteur.

M. VORBECK répond que les communes de Vers-sur-Selle et Bacouel-sur-Selle ont connu des inondations en 2001 causées par des remontées de nappes.

M. COTEL souhaite relativiser les déclarations d'arrêtés de catastrophes naturelles souvent motivées par les assureurs et souligne qu'il peut y avoir eu des abus. Il indique que les inondations par remontée de nappe sur la Selle ne seront pas considérées, dans l'état des lieux du SAGE, comme un problème majeur.

En réponse à la problématique inondation, les plans de gestion des affluents sont présentés sur les cours d'eau principaux du Comité géographique. M. MOPTY souligne que même si le SAGE débute, des projets sont déjà en cours sur le bassin : certains plans de gestion des affluents ont débuté des travaux de restauration des cours d'eau, sur le secteur de l'Avre-Noye-Selle.

Lors de la présentation des risques de mouvements de terrain, Mrs. LHOMME et COTEL précisent qu'il existe un PPRMT (Plan de Prévention du Risque Mouvement de terrain) prescrit sur les communes d'Esquennoy et de Tricot dans l'Oise.

### *c) Milieux naturels aquatiques*

Suite à la présentation des « Zones à dominante humide », M. MOROY nous précise que l'inventaire des zones humides ne prendra pas en compte les plans d'eau mais uniquement les terrains humides, au plus proche de la définition du Code de l'Environnement.

L'enjeu « Continuité écologique » est illustré par la carte du classement des cours d'eau arrêté en juillet 2012. M. MOROY précise que la liste 1 concerne les cours d'eau en très bonne qualité ainsi que les espaces de passage des grands migrateurs. La Somme étant un lieu privilégié pour l'Anguille, tous les cours d'eau ont été classés en liste 1. La liste 2 va cibler des secteurs pour favoriser la franchissabilité des ouvrages pour certaines espèces piscicoles et amène l'obligation d'équiper les ouvrages dans les 5 ans.

M. COTEL souhaite connaître la liste des ouvrages concernés sur le Comité géographique.

M. MOROY indique que les propriétaires ainsi que les communes seront informés par courrier prochainement du classement des cours d'eau.

M. MOPTY précise que tout aménagement sur les cours d'eau occasionne des coûts très importants. Il peut s'agir de passes à poisson mais également de contournements d'ouvrages. La fourchette de prix, pour une passe à poisson, est comprise entre 50 000 et 80 000 euros/mètre de dénivelé. Les travaux sont financés à 80 % mais il reste un coût relativement important à la charge du propriétaire.

M. LACHEREZ précise qu'il faut considérer la continuité sédimentaire en plus de la continuité piscicole car l'accumulation de sédiments peut tuer toute vie en amont des ouvrages.

M. NIQUET ajoute que tous les poissons ont besoin d'un rétablissement de la continuité hydro-écologique pour vivre donc ont besoin de l'ouverture des ouvrages.

M. MOROY souhaite faire un parallèle entre la problématique ouvrage et le potentiel hydro-électrique existant sur le bassin.

M. LACHEREZ répond que le potentiel hydro-électrique est nul sur le bassin et qu'il a été étudié par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie dans le SDAGE.

M. MOROY précise qu'il est néanmoins demandé dans le SAGE d'étudier cette thématique sur le bassin versant concerné.

### 3. Etudes complémentaires à l'état des lieux du SAGE

Suite à la présentation de la première étude sur l'« Evaluation de l'exploitabilité de la nappe de la craie sur le bassin de la Somme », M. MOPTY ajoute que le BRGM utilise le modèle MARTHE, modèle du fonctionnement du bassin de la Somme, utilisé pour simuler les inondations par remontée de nappe de 2001. Ce dernier sera inversé pour cette étude afin de simuler le fonctionnement du bassin de la Somme en basses eaux. L'AMEVA s'occupera du second volet de l'étude qui consiste à déterminer les Débits d'Objectifs Biologiques (DOB) sur les cours d'eau. Cette étude a pour objectif global de déterminer la ressource en eau disponible sur le bassin. Elle pourrait à terme permettre une réflexion sur la répartition de la ressource en eau entre les différents usages en période de sécheresse.

La seconde étude abordée concerne la « Délimitation des zones humides des territoires de l'Avre et Trois doms », elle est portée par la DREAL Picardie. Mme CAUVIN précise que la cartographie des zones humides issues de cette étude est élaborée à l'échelle 1/10 000<sup>ème</sup> et qu'elle sera présentée plus en détail lors de la prochaine Commission thématique « Milieux naturels aquatiques » du SAGE (21 novembre 2012).

L'inventaire des zones humides est une étude demandée par le SDAGE Artois-Picardie (Orientation 25, disposition 42) sur les territoires de SAGE. M. MOPTY aborde la problématique du coût de cette étude ainsi que sa finalité.

M. COTEL signale que cette étude est très importante pour les élus puisque la cartographie des zones humides est une étude demandée dans les documents d'urbanisme.

M. MOROY met l'accent sur le fait que le SDAGE indique que les SAGE font l'inventaire des zones humides, mais que la méthodologie est à déterminer au sein de chacun des SAGE.

M. LENGLET rappelle que pour une étude sur les 2 SAGE du bassin, même financée à 80 %, il reste 20 % à charge des collectivités, et plus particulièrement de la structure porteuse des SAGE, et que le coût peut rapidement s'avérer important.

M. MOROY répond que la méthodologie de l'étude des zones humides du SAGE peut intégrer l'étalement de l'étude sur plusieurs années.

M. de l'EPINE souligne que 2027 est peu ambitieux pour l'atteinte du bon état des masses d'eau et que les acteurs du territoire risquent de se démotiver. Il précise que la problématique est essentiellement financière face aux nombreuses études demandées dans le SAGE et qu'il va falloir hiérarchiser selon les enjeux du territoire.

M. VORBECK précise que l'étude sur les bassins versants de l'Avre et des Trois doms, sur le critère de la phytosociologie uniquement, a coûté 47 000 euros. Il faudrait rajouter à cela de nombreux sondages pédologiques, pour vérifier les secteurs ne présentant pas la végétation caractéristique, coûtant près de 40 euros/sondage.

M. COTEL conclut qu'il faudra obligatoirement prioriser les territoires et s'appuyer sur l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour les financements.

#### 4. Initiatives pilotes du SAGE sur le territoire

Parmi les initiatives pilotes proposées sur le SAGE, l'AMEVA a déposé un dossier pour devenir opérateur Agro-environnemental en 2013 sur les communes présentant un enjeu eau, sur le territoire du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers. M. MOPTY précise que l'agrément a d'abord été refusé en juillet mais que nous attendons actuellement une réponse des financeurs, notamment en réponse à la présentation du projet en comité technique de la CRAE (Commission Régionale Agro-Environnementale) prévu le 25 octobre.

#### 5. Calendrier

2012	18 Septembre 3 Octobre 16 Octobre	Comité géographique 1 « Vallée de la Somme-Ancre-Hallue » Comité géographique 1 « Avre-Noye-Selle » Comité géographique 1 « Picardie maritime »
	Novembre - Décembre	Commission Thématique 2 « Milieux naturels aquatiques » Commission Thématique 2 « Risques majeurs » Commission Thématique 2 « Ressource en eau »
2013	1 <sup>er</sup> semestre	Bureau + Réunion de CLE
	2 <sup>nd</sup> semestre	Commissions thématiques 3
		Comités géographiques 2

Mme ROHART présente le calendrier des prochaines réunions qui rythmeront la fin de l'année 2012 et l'année 2013. Après consultation de l'assemblée, M. COTEL indique que l'ordre du jour est épuisé, remercie les participants et clôture la réunion à 16h35.